CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME
32 rue Lavalard - CS 12604 - 80026 AMIENS CEDEX 1 - Site Internet : www.cdg80.fr - Fax : 03.22.91.05.94
Tél. : 03.22.91.05.19 uniquement les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 00

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE SESSION 2022

Les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien territorial principal de 2ème classe ont été organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, pour les départements de la région Hauts de France (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme).

I - CALENDRIER ET CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 5 octobre au 18 novembre 2021
Période de retrait des dossiers	Du 5 octobre au 10 novembre 2021
Date limite de retour des dossiers	Le 18 novembre 2021
Epreuve écrite d'admissibilité	Le 14 avril 2022
Réunion de jury d'admissibilité	Le 8 juin 2022
Epreuves orales d'admission	Les 27 et 29 septembre, les 3, 10, 12, 18 et 19 octobre 2022
Réunion de jury d'admission	Le 19 octobre 2022 (à l'issue des entretiens)

B - Nombre de postes

Le nombre total de postes mis aux concours est fixé à **72** répartis comme suit :

44 au titre du concours externe,
20 au titre du concours interne,
8 au titre du troisième concours.

Les concours sont ouverts dans les spécialités figurant dans le tableau ci-dessous :

Spécialités	Nombre de postes ouverts		
	Externe	Interne	3ème concours
Bâtiments, génie civil	9	4	1
Réseaux, voirie et infrastructures	11	5	2
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	6	3	1
Aménagement urbain et développement durable	3	1	1
Espaces verts et naturels	5	2	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	7	3	1
Services et intervention techniques	2	1	1
Métiers du spectacle	1	1	0
TOTAL	**44**	**20**	**8**

C - Conditions d'accès

Le **concours externe** est un concours sur titre avec épreuves ouvert, pour **50 % au moins** des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III (correspondant au niveau 5 de la nouvelle nomenclature du décret n° 2019-14) correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours **ou** d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Le **concours interne** est un concours sur épreuves ouvert, pour **30** % **au plus** des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, **comptant au moins quatre ans de services publics** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet article.

Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Le **troisième concours** est un concours sur épreuves ouvert, pour **20** % **au plus** des postes à pourvoir, aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de **fonctionnaire**, de **magistrat**, de **militaire** ou d'**agent public**. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ce concours.

II - CANDIDATS

A - Inscription et admission à concourir

579 candidats se sont préinscrits à ces concours entre le 5 octobre et le 10 novembre 2021. Sur les 355 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 17 candidats n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas les conditions requises.

338 candidats ont ainsi été admis à concourir, répartis dans les spécialités figurant dans le tableau suivant et convoqués à l'épreuve écrite organisée le 14 avril 2022.

Spécialités	Nombre de candidats admis à concourir		
	Externe	Interne	3ème concours
Bâtiments, génie civil	37	20	1
Réseaux, voirie et infrastructures	50	27	3
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	32	22	1
Aménagement urbain et développement durable	14	7	4
Espaces verts et naturels	22	13	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	40	5	2
Services et intervention techniques	10	18	3
Métiers du spectacle	2	4	0
TOTAL	**207**	**116**	**15**

B - Origine géographique

DEPARTEMENTS	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	EFFECTIFS	TOTAL
Aisne	24	299 Soit 88,5 % domiciliés dans la région Hauts de France
Nord	120	
Oise	43	
Pas-de-Calais	54	
Somme	58	
Départements hors région Hauts de France	39	Soit 11,5 % domiciliés hors région Hauts de France

C - Répartition hommes-femmes

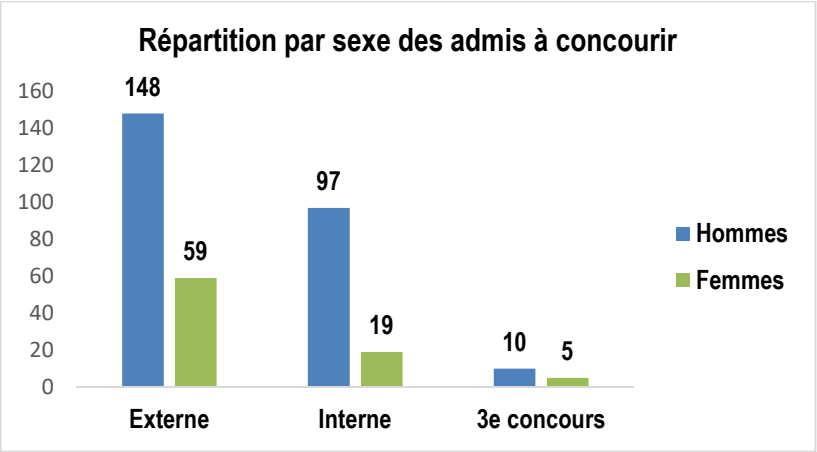

Les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (75,44 %).

D - Tranches d'âge

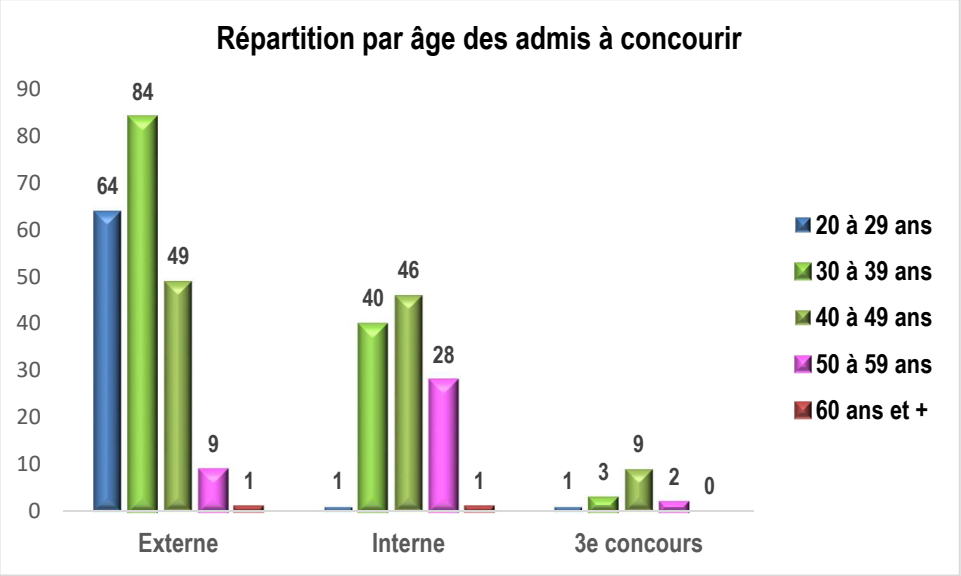

L'âge moyen des admis à concourir est de :

- 35 ans au concours externe,
- 43 ans au concours interne et au troisième concours.

III -EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A - Nature des épreuves

Les articles 6, 7 et 8 du décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixent la nature des épreuves d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours de Technicien territorial principal de 2ème classe.

L'intitulé réglementaire de l'épreuve écrite d'admissibilité du **concours externe** est le suivant : « L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (Durée : trois heures, coefficient 2). »

Les intitulés réglementaires des épreuves écrites d'admissibilité du **concours interne** et du **troisième concours** sont les suivants :
« Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° La rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (Durée : trois heures ; coefficient 1) ;
2° Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (Durée : quatre heures ; coefficient 1). »

Les notes de cadrage de ces épreuves sont consultables sur le site internet du Centre de gestion de la Somme.

Conformément à la réglementation :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.
- Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, fait l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

B - Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 14 avril 2022 dans la salle Espace Baie de Somme à MEGACITE à Amiens (80) et au Centre de Gestion de la Somme à Amiens (80) pour les candidats en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

Sur les 338 candidats admis à concourir, **254 étaient présents aux épreuves écrites** soit un taux d'absentéisme de 24,85 %, comme détaillé dans les tableaux suivants :

Spécialités	Concours externe			Concours interne			3ème concours		
	Admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absenté-isme	Admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absenté-isme	Admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absenté-isme
Bâtiments, génie civil	37	27	27 %	20	13	35 %	1	0	100 %
Réseaux, voirie et infrastructures	50	41	18 %	27	20	26 %	3	3	0 %
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	32	27	16 %	22	13	41 %	1	0	100 %
Aménagement urbain et développement durable	14	12	14 %	7	4	43 %	4	3	25 %
Espaces verts et naturels	22	17	23 %	13	9	31 %	1	1	0 %
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	40	33	17,5 %	5	1	80 %	2	2	0 %
Services et intervention techniques	10	8	20 %	18	13	28 %	3	3	0 %
Métiers du spectacle	2	1	50 %	4	3	25 %	0	0	
TOTAL	**207**	**166**	**20 %**	**116**	**76**	**34,5 %**	**15**	**12**	**20 %**

C - Notation des épreuves écrites

a) L'épreuve de « **Rédaction d'un rapport technique sur la spécialité** »

Dix intervenants ont participé à la double correction de cette épreuve écrite dont les résultats sont les suivants :

Spécialité : Bâtiment, génie civil

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
EXTERNE	27	7,99	12,50	1,00	1	6
INTERNE	13	6,04	10,50	2,50	0	4
3EME CONCOURS	0					

Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
EXTERNE	41	8,40	14,00	2,50	0	7
INTERNE	20	6,15	13,50	3,50	0	6
3EME CONCOURS	3	4,17	7,00	2,5	0	2

Spécialité : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
EXTERNE	27	7,77	13,00	2,50	0	11
INTERNE	13	6,87	13,75	2,00	0	5
3EME CONCOURS	0					

Spécialité : Aménagement urbain et développement durable

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
EXTERNE	12	9,96	13,50	5,00	0	0
INTERNE	4	10,88	14,00	8,00	0	0
3EME CONCOURS	3	9,50	13,00	5,50	0	0

Spécialité : Espaces verts et naturels

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
EXTERNE	17	8,97	14,25	5,00	0	0
INTERNE	9	6,64	10,88	2,75	0	3
3EME CONCOURS	1	8,50	8,50	8,50	0	0

Spécialité : Ingénierie, informatique et systèmes d'information

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
EXTERNE	33	8,45	16,38	0,88	0	7
INTERNE	1	5,25	5,25	5,25	0	0
3EME CONCOURS	2	8,75	14,25	3,25	0	1

Spécialité : Services et intervention techniques

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
EXTERNE	8	10,13	15,00	5,50	0	0
INTERNE	13	7,29	11,00	3,00	0	1
3EME CONCOURS	3	10,17	11,50	8,50	0	0

Spécialité : Métiers du spectacle

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
EXTERNE	1	10,00	10,00	10,00	0	0
INTERNE	3	10,25	11,00	9,50	0	0
3EME CONCOURS	0					

b) L'épreuve d'« **Etude de cas sur la spécialité** »

Dix intervenants ont participé à la double correction de cette épreuve écrite dont les résultats sont les suivants :

Spécialité : Bâtiment, génie civil

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
INTERNE	14	7,30	13,13	4,63	1	2
3EME CONCOURS	0					

Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
INTERNE	20	9,38	14,00	2,75	0	1
3EME CONCOURS	3	7,33	10,50	5,00	0	0

Spécialité : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
INTERNE	13	6,69	11,00	2,75	0	4
3EME CONCOURS	0					

Spécialité : Aménagement urbain et développement durable

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
INTERNE	5	10,55	14,00	4,50	0	1
3EME CONCOURS	3	13,50	14,50	12,50	1	0

Spécialité : Espaces verts et naturels

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
INTERNE	9	9,49	15,75	2,38	0	1
3EME CONCOURS	1	11,13	11,13	11,13	0	0

Spécialité : Ingénierie, informatique et systèmes d'information

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
INTERNE	1	6,75	6,75	6,75	0	0
3EME CONCOURS	2	10,38	15,50	5,25	0	0

Spécialité : Services et intervention techniques

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
INTERNE	13	8,31	15,00	4,50	0	1
3EME CONCOURS	3	10,58	12,75	9,25	0	0

Spécialité : Métiers du spectacle

CONCOURS	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
INTERNE	3	11,50	13,75	9,00	0	0
3EME CONCOURS	0					

D - Admissibilité des candidats

La réunion du jury d'admissibilité s'est déroulée le 8 juin 2022.

Après examen des résultats des épreuves écrites et après en avoir délibéré, le jury décide :

- de fixer les seuils d'admissibilité au concours externe :
  - dans la spécialité **Bâtiment, génie civil** à 9,50/20,
  - dans la spécialité **Réseaux, voirie et infrastructures** à 10,00/20,
  - dans le spécialité **Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration** à 10,00/20,
  - dans la spécialité **Aménagement urbain et développement durable** à 11,00/20,
  - dans la spécialité **Espaces verts et naturels** à 9,50/20,
  - dans la spécialité **Ingénierie, informatique et systèmes d'information** à 10,00/20,
  - dans la spécialité **Services et intervention techniques** à 11,50/20,
  - dans la spécialité **Métiers du spectacle** à 10,00/20.

- de fixer les seuils d'admissibilité au concours interne :
  - dans la spécialité **Bâtiment, génie civil** à 8,50/20,
  - dans la spécialité **Réseaux, voirie et infrastructures** à 8,00/20,
  - dans le spécialité **Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration** à 8,63/20,
  - dans la spécialité **Aménagement urbain et développement durable** à 11,00/20,
  - dans la spécialité **Espaces verts et naturels** à 9,50/20,
  - dans la spécialité **Ingénierie, informatique et systèmes d'information** à 10,00/20,
  - dans la spécialité **Services et intervention techniques** à 10,00/20,
  - dans la spécialité **Métiers du spectacle** à 10,00/20.

- de fixer les seuils d'admissibilité au troisième concours :
  - dans la spécialité **Réseaux, voirie et infrastructures** à 10,00/20,
  - dans la spécialité **Aménagement urbain et développement durable** à 10,00/20,
  - dans la spécialité **Espaces verts et naturels** à 9,50/20,
  - dans la spécialité **Ingénierie, informatique et systèmes d'information** à 10,00/20,
  - dans la spécialité **Services et intervention techniques** à 10,00/20.

- de déclarer admissible un total de 107 candidats dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Seuil d'admis-sibilité	Nombre de candidats admissibles	Seuil d'admis-sibilité	Nombre de candidats admissibles	Seuil d'admis-sibilité	Nombre de candidats admissibles
Bâtiment, génie civil	**9,50/20**	**12**	**8,50/20**	**5**		
Réseaux, voirie et infrastructures	**10,00/20**	**18**	**8,00/20**	**8**	**10,00/20**	**0**
Prévention et gestion des risques, hygiène et restauration	**10,00/20**	**11**	**8,63/20**	**5**		
Aménagement urbain et développement durable	**11,00/20**	**6**	**11,00/20**	**2**	**10,00/20**	**2**
Espaces verts et naturels	**9,50/20**	**10**	**9,50/20**	**4**	**9,50/20**	**1**
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	**10,00/20**	**12**	**10,00/20**	**0**	**10,00/20**	**1**
Services et intervention techniques	**11,50/20**	**3**	**10,00/20**	**2**	**10,00/20**	**2**
Métiers du spectacle	**10,00/20**	**1**	**10,00/20**	**2**		
SOUS-TOTAL		**73**		**28**		**6**
TOTAL	**107**					

IV - EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A - Nature de l'épreuve

L'intitulé réglementaire de l'épreuve orale d'admission du **concours externe** est le suivant : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'intitulé réglementaire de l'épreuve orale d'admission du **concours interne** est le suivant : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (Durée totale de l'entretien : vingt minutes ; coefficient 1).

L'intitulé réglementaire de l'épreuve orale d'admission du **troisième concours** est le suivant : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Les notes de cadrage de ces épreuves sont consultables sur le site internet du Centre de Gestion de la Somme.

Conformément à la réglementation :

- Toute note inférieure à 5 sur 20 à chacune des épreuves d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.

B - Déroulement des épreuves orales d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur 7 jours au Centre de gestion de la Somme à Amiens, le mardi 27 et le jeudi 29 septembre, les lundis 3 et 10 octobre, le mercredi 12, le mardi 18 et le mercredi 19 octobre 2022.

Sur les 107 candidats convoqués, 105 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1,9 %.

C - Notation de l'épreuve orale d'admission

- *Concours externe* :

SPECIALITES	Nombre de candidats auditionnés	Moyenne générale de l'épreuve /20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiment, génie civil	12	13,13	17,5	8,50	0
Réseaux, voirie et infrastructures	17	13,00	16,00	8,00	0
PGR, hygiène, restauration	11	13,77	18,50	9,00	0
Aménagement urbain et développement durable	6	12,50	18,00	7,00	0
Espaces verts et naturels	10	14,50	17,50	9,00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	14,29	17,50	11,50	0
Services et intervention techniques	3	12,33	16,00	9,00	0
Métiers du spectacle	1	11,00	11,00	11,00	0

- *Concours interne* :

SPECIALITES	Nombre de candidats auditionnés	Moyenne générale de l'épreuve /20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiment, génie civil	5	12,00	15,00	9,00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	8	12,38	14,00	10,00	0
PGR, hygiène, restauration	5	13,70	17,00	9,50	0
Aménagement urbain et développement durable	2	13,50	15,00	12,00	0
Espaces verts et naturels	4	12,33	17,50	9,00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	0				
Services et intervention techniques	2	8,75	9,00	8,50	0
Métiers du spectacle	2	13,50	15,00	12,00	0

- *Troisième concours* :

SPECIALITES	Nombre de candidats auditionnés	Moyenne générale de l'épreuve /20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20	Nombre de notes éliminatoires
Bâtiment, génie civil					
Réseaux, voirie et infrastructures	0				
PGR, hygiène, restauration					
Aménagement urbain et développement durable	2	10,50	12,00	9,00	0
Espaces verts et naturels	1	12,00	12,00	12,00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	1	14,00	14,00	14,00	0
Services et intervention techniques	2	14,00	15,00	13,00	0
Métiers du spectacle					

D - Admission des candidats

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, dans la limite des places mises aux concours les listes d'admission au concours externe, au concours interne et au troisième concours.

Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou sur une place au moins. Conformément à cette disposition, le jury peut modifier, dans la limite de 18 postes, le nombre de postes au concours externe, au concours interne ou au troisième concours, à l'intérieur de la même spécialité.

La réunion du jury d'admission s'est déroulée le 19 octobre 2022. Après examen des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, et après en avoir délibéré, le jury décide :

- **Pour la spécialité** : **Bâtiment, génie civil**
  - *de ne pas reporter de poste*
  - *de fixer le seuil d'admission* : au concours externe à 10,25/20,
    au concours interne à 11,71/20,
    au troisième concours aucun candidat inscrit n'a été présent aux épreuves écrites.

- **<u>Pour la spécialité</u>** : **Réseaux, voirie et infrastructures**
  - *<u>de reporter</u>* : 1 poste du concours interne sur le concours externe
    2 postes du troisième concours sur le concours externe
  - *<u>de fixer le seuil d'admission</u>* : au concours externe à 11,25/20,
    au concours interne à 10,33/20,
    au troisième concours aucun candidat n'a été déclaré admissible.

- **<u>Pour la spécialité</u>** : **Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration**
  - *<u>de reporter</u>* : 1 poste du concours interne sur le concours externe
    1 poste du troisième concours sur le concours externe
  - *<u>de fixer le seuil d'admission</u>* : au concours externe à 11,88/20,
    au concours interne à 10,83/20,
    au troisième concours aucun candidat inscrit n'a été présent aux épreuves écrites.

- **<u>Pour la spécialité</u>** : **Aménagement urbain et développement durable**
  - *<u>de reporter</u>* : 1 poste du concours externe sur le concours interne
  - *<u>de fixer le seuil d'admission</u>* : au concours externe à 13,75/20,
    au concours interne à 13,08/20,
    au troisième concours à 13,17/20.

- **<u>Pour la spécialité</u>** : **Espaces verts et naturels**
  - *<u>de reporter</u>* : 1 poste du concours interne sur le concours externe
    1 poste du troisième concours sur le concours externe
  - *<u>de fixer le seuil d'admission</u>* : au concours externe à 12,50/20,
    au concours interne à 14,71/20,
    au troisième concours à 11/20.

- **<u>Pour la spécialité</u>** : **Ingénierie, informatique et systèmes d'information**
  - *<u>de reporter</u>* : 2 postes du concours interne sur le concours externe
  - *<u>de fixer le seuil d'admission</u>* : au concours externe à 12,19/20,
    au concours interne aucun candidat n'a été déclaré admissible,
    au troisième concours à 14,58/20.

- **<u>Pour la spécialité</u>** : **Services et intervention techniques**
  - *<u>de reporter</u>* : 1 poste du concours interne sur le troisième concours
  - *<u>de fixer le seuil d'admission</u>* : au concours externe à 12,75/20,
    au concours interne à 11,00/20,
    au troisième concours à 11,08/20.

- **<u>Pour la spécialité</u>** : **Métiers du spectacle**
  - *<u>de reporter</u>* : 1 poste du concours externe sur le troisième concours
  - *<u>de fixer le seuil d'admission</u>* : au concours externe à 11,00/20,
    au concours interne à 11,08/20,
    au troisième concours aucun poste n'a été ouvert dans cette spécialité.

- de déclarer admis un total de 68 candidats dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Seuil d'admis-sion	Nombre de candidats admis	Seuil d'admis-sion	Nombre de candidats admis	Seuil d'admis-sion	Nombre de candidats admis
Bâtiment, génie civil	**10,25/20**	**9**	**11,71/20**	**2**		
Réseaux, voirie et infrastructures	**11,25/20**	**14**	**10,33/20**	**4**		
Prévention et gestion des risques, hygiène et restauration	**11,88/20**	**8**	**10,83/20**	**2**		
Aménagement urbain et développement durable	**13,75/20**	**2**	**13,08/20**	**2**	**13,17/20**	**1**
Espaces verts et naturels	**12,50/20**	**7**	**14,71/20**	**1**	**11,00/20**	**0**
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	**12,19/20**	**9**			**14,58/20**	**1**
Services et intervention techniques	**12,75/20**	**2**	**11,00/20**	**0**	**11,08/20**	**2**
Métiers du spectacle	**11,00/20**	**0**	**11,08/20**	**2**		
SOUS-TOTAL		**51**		**13**		**4**
TOTAL	**68**					

Amiens, le 25 mai 2023